RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00042
Numéro SIREN : 519 032 288
Nom ou dénomination : AB PUISSANCE 5

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 3742

Greffe du tribunal de commerce d'Epinal
Espace Judiciaire J-V Daubié - Place Jeanne d'Arc 88000 EPINAL
Téléphone : 0354591850
www.greffe-tc-epinal.fr - www.infogreffe.fr

OB/2010 B 00042
SARL AB PUISSANCE 5
FERME DE LA BEAUCOURT
88320 LAMARCHE

Nos références : OB/2010 B 00042

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : AB PUISSANCE 5

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

FERME DE LA BEAUCOURT
88320 LAMARCHE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 519032288 R.C.S Epinal

Le greffier soussigné constate le 30/06/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/3742, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 30/06/2022
Le greffier
Maître Pierre-Alexandre DUPIRE



SAS AB PUISSANCE 5
au capital de 6 000 €

Ferme de la Beaucourt
88 320 AUREIL MAISON
R.C.S. : D 519 032 288

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 17 juin 2022

◆PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

◆ DEUXIEME RÉSOLUTION : QUITUS AU GÉRANT

L'Assemblée Générale donne à Monsieur Antoine BERCAND, gérant, quitus de sa gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

◆ TROISIEME RÉSOLUTION : AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale, constatant que l'exercice clos le 31/12/2021 se solde par un résultat bénéficiaire de 33 507,87 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

- Report à nouveau pour un montant créditeur de 33 507,87 €

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

Antoine BERCAND, Gérant

2021

DOSSIER : 88102912

30/03/2022:15:38

ISTEA 2021 - 13 - 4 - 5

D.G.I 2065

Devise : EURO

EXERCICE

Du : 01/01/2021

Au : 31/12/2021

Régime		Réel Normal			Réel Simplifié	X
Si PME innovantes		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social si différente de l'adresse du principal établissement	
SAS AB PUISSANCE 5		AD1	
		AD2	
tél:		CP	ville
Adresse du principal établissement		**Ancienne adresse en cas de changement:**	
FERME DE LA BEAUCOURT		AD1	
		AD2	
88 320	LAMARCHE	CP	ville
Centre des impôts :	SIE DE VITTEL		
38 PLACE DE LA MARNE		BP89	
		88 803	VITTEL CEDEX

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, n°identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère

Nom		Ad1	
Comp.		Ad2	
Forme	N°ident	CP	Ville

B ACTIVITE

Si vous avez changé d'activité :		Activités exercées (libellés)	Production d électricité

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%	1 503	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			0

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art 238 quindecies)

3 Abattements ou exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle CGI (44 sexies)		Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies -0 A		Zone franche urbaine - territoire entrepreneur, art.44 octies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	
Ent. nouvelle CGI (44 septies)		Zone franche d'act.(44 quaterdecies)		Zone restruct. défense (44 terdecies)			
SII cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs	

Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art.244 quater W	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

Nom					
Forme	N°ident		Ad1		
			CP		Ville

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre et indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe ci-dessous :

Nom					
Forme	N°ident		Ad1		
			CP		Ville

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptablité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISTEA
ECF	Nom et adresse du prestataire :		

Nom et adresse du comptable:	S/I:	I	Nom et adresse du conseil:	S/I:	
CEGAR	tél:	03.89.49.52.21	GERARD CLEMENT	tél:	
comp.			comp.		
AD1	35 C RUE DU GENERAL DE GAULLE		AD1	CEGAR	
AD2			AD2	1068 RUE DE LA GARE	
CP 68 250	Ville ROUFFACH		CP 88 550	Ville POUXEUX	

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	N° d'agrément:		Visa : CGA	X	Viseur conventionné	
nom						
comp.						
AD1			AD2			
			CP	Ville		

Certifié conforme. BA

D.G.I 2065 BIS

Devise : EURO

EXERCICE
Du : 01/01/2021
Au : 31/12/2021

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES

1 Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
2 Montant des distrib. correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas les bénéficiaires:		c	
3 Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts:		d	
4 Montant des autres distributions:		e f g h	
5 Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		i	
6 Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	
7 Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom prénom domicile qualité (associé, ass gérant)

- SARL : tous associés, - SCA : associés gérants
- SNC ou SCS : associés en nom ou commandités
- SEP, sté coprop. navires : associés, gérants et coparticipts

Nom, Prénom	Qual.	Adresse	CP	Commune	SARL Nbre parts soc. assoc.	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés — Année de verst	Montant des sommes versées — à titre de trait. indemn.	représ., mission, déplact indemn. forfait.	représ., mission, déplact remb.	titre frais professionnels indemn. forfait.	titre frais professionnels rembours.

J DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)		Adresse des autres établissements	
Nom		Ad1	
Comp		Ad2	
Ad1		Cp	
Ad2		Ville	
Cp			
Ville			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS1 ou modèle 2460 de 1999, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20A ou colonne 5 du modèle 2462.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

Certifié conforme
AB

2033 A
BILAN SIMPLIFIE

EXERCICE Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

Durée de l'exercice en nombre de mois	12 mois	Durée de l'exercice précédent	12 mois

ACTIF		Brut 1	Amort - Provisions 2	Net N 3	Net N - 1 4	
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
Immobilisations incorporelles - Autres	014	10 672	016	10 672		
Immobilisations corporelles	028	496 827	030	335 954	160 873	193 776
Immobilisations financières (1)	040	46 075	042		46 075	40 713
TOTAL I	044	553 574	048	346 626	206 948	234 489
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
Créances autres (3)	072	38 153	074		38 153	7 146
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	18 543	086		18 543	66 818
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	56 696	098		56 696	73 964
TOTAL GENERAL (I + II)	110	610 271	112	346 626	263 644	308 454

PASSIF		Exerc. N	Exerc. N-1
Capital social ou individuel	120	6 000	6 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres 131)	132	734	734
Report à nouveau	134	84 318	95 160
Résultat de l'exercice	136	33 507	39 158
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	124 561	141 053
Provisions pour risques et charges	154		
TOTAL II	156	122 520	165 236
Emprunts et dettes assimilées	164		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	15 000	252
Fournisseurs et comptes rattachés	172	1 562	1 912
Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N 169 1 010)	174		
Produits constatés d'avance	176	139 083	167 401
TOTAL III	180	263 644	308 454
TOTAL GENERAL (I + II + III)			

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195 77 876
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. ac.	182 5 362
(3) Dont comptes courants associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA	184

Certifié conforme.
BA

2033 B
COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

EXERCICE Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

						N	N-1
A - RESULTAT COMPTABLE							
Ventes de marchandises	dont export {	209			210		
Production vendue biens	et livraisons {	215			214	93 792	98 397
Production vendue services	intracommunautaires {	217			218		
Production stockée					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	93 792	98 397
Achats de marchandises (y compris droits de douanes)					234		
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240		
Autres charges externes {dont crédit-bail mobilier			immobilier		242	16 648	12 492
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle)		243	1 177		244	1 550	1 193
Rémunérations du personnel					250		
Charges sociales					252		
Dotations aux amortissements					254	32 903	32 903
Dotations aux provisions					256		
Autres charges {dt provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259			262		
{dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	51 103	46 589
					270	42 689	51 807
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				**(III)**	280	362	246
Produits financiers				**(IV)**	290		
Produits exceptionnels				**(V)**	294	3 428	4 549
Charges financières				**(VI)**	300		
Charges exceptionnelles {dt amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347					
{dt amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
				(VII)	306	6 116	8 346
Impôts sur les bénéfices					310	33 507	39 158
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III+ IV) - charges (II + V + VI + VII)					312	33 507	314

B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
Réintégrations					316		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					318		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					322		
Provisions non déductibles (report de la case 780 -2033D)					324	6 116	
Impôts et taxes non déductibles					330		
Divers*, dont intérêts excédentaires cptes-cts d'associés	247		écarts val.	248	251		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)			249	998		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							

Certifié conforme
AB

2033 B
COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

EXERCICE Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime | 997 |

Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		342	
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138		Bassins d'emploi redyn. (art.44 duodecies)	991						
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		ZFANG 44 quaterdecies	345			
Investissements outre mer	344		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art.44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Divers à déduire, dont :			Créance report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		350	
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649						

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1, déficit col. 2	352	39 623	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entr. I. S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables	dt imputés sur le résultat			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéf. col 1, Déf. col 2	370	39 623	372	

Détail des divers à réintégrer (case 330)

	Montant
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	

Détails de divers à déduire (case 350)

	Montant
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	

Certifié conforme
BA

2033 C
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PV - MV

EXERCICE Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

I - IMMOBILISATIONS Actif immobilisé	Val. brute immo début ex.		Augmentations		Diminutions		Val brute fin		Réévaluation légale Val orig. im
Immo incorp - Fonds commercial	400		402		404		406		
Immo incorp - Autres	410	**10 672**	412		414		416	**10 672**	
Immo corporelles - Terrains	420		422		424		426		
Immo corporelles - Constructions	430	**496 827**	432		434		436	**496 827**	
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	440		442		444		446		
Immo. corp. - Install. gén amén. div	450		452		454		456		
Immo. corp. - Matériel de transport	460		462		464		466		
Immo. corp. - Autres immo corp.	470		472		474		476		
immobilisations financières	480	**40 713**	482	**5 362**	484		486	**46 075**	
TOTAL	490	**548 212**	492	**5 362**	494		496	**553 574**	

II - AMORTISSEMENTS Immobilisations Amortissables	Montant amort. début exer.		Augm. dotations ex.		Diminutions : amorts aff. élmts sortis et reprises		Mont. amort. fin ex	
Immobilisations incorporelles	500	**10 672**	502		504		506	**10 672**
Immo corporelles - Terrains	510		512		514		516	
Immo corporelles - Constructions	520	**303 050**	522	**32 903**	524		526	**335 954**
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	530		532		534		536	
Immo. corp. - Install. gén amén. div	540		542		544		546	
Immo. corp. - Matériel de transport	550		552		554		556	
Immo. corp. - Autres immo corp.	560		562		564		566	
TOTAL	570	**313 723**	572	**32 903**	574		576	**346 626**

III - PLUS OU MOINS VALUES

Nature des immobilisations	Valeur d'actif		Amortiss.		Valeur résiduelle		Prix cession	
TOTAL	578		580		582		584	

Nature des immobilisations	Plus ou moins-values							
	Court terme		Long terme					
			19%		15% ou 12,8%		0%	
	586		581		587		589	
			583		594		595	
PV taxables à 19 % 579		Régularisations 590	585		597		599	
TOTAL 596								

2033 D - RELEVE DES PROVISIONS AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

EXERCICE Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A - Nature des provisions	Montant début ex.		augmentations		diminutions		Montant fin ex	
Prov. réglementées Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
Dont majorations exeptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
Provisions réglem. Autres prov. réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Prov. pour dépréc. Sur immobilisations	630		632		634		636	
Prov. pour dépréc. Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
Prov. pour dépréc. Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		656	
Prov. pour dépréc. Autres pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL	680		682		684		686	

B - Mvts affect. la provision pour amort. dérog.	Dotations		Reprises		C - Ventil. des dot. aux prov. et ...		
Immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemn. congés	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales agencements aménagements divers	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter L322 du tableau 2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982ter	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	2 934
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Certifié conforme
BA

2033 E - DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise :

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
	861	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-value de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitations reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à dispositions dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les n°1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°1329-AC et 1329DEF).	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, veuillez compléter la cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI) 024	026	
Période de référence	160	
Date de cessation	186	

Certifié conforme
AB

2033F
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

EXERCICE Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

Désignation	SARL AB PUISSANCE 5	N° SIRET	51903228800010

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	60

1 - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	Numéro Siren	Nombre de parts	N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

2 - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Nom patronymique	Prénom	Nom marital	Nombre de parts	Date Naiss.	Dép naiss	Commune nais.	Pays nais.	N°	Bis/ Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	%
BERCAND	BERNARD		31	05/03/1961	88	NEUFCHATEAU	FR				FERME DE LA BEAUCOURT	88320	LAMARCHE	FR	51.67
BERCAND	ANTOINE		29	11/04/1990	88	EPINAL	FR				12 RUE DE LA FONTAINE	88320	LAMARCHE	FR	48.33

Exemplaire entreprise
AB

2033G
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EXERCICE Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905	

Forme juridique	Dénomination	Numéro Siren	N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Dépenses engagées au titre de 2021

EXERCICE Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

Désignation et n°SIREN de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Dés					
Ad1					
CP		Ville		Ad2	
				Siren groupe	
Désignation et n°SIREN de la société tête de groupe					
Dés					
Ad1					
CP		Ville		Ad2	
				Siren groupe	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes				PME au sens communautaire	

I - REDUCTION ET CREDITS D'IMPOT NE DONNANT PAS LIEU AU DEPOT D'UNE DECLARATION SPECIALE (1)		
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)		
CREANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9%) + (ligne 2 x 9%) x 10/90 + ligne 3)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiment des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôts résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (art. 220 sexies du CGI)		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (art. 220 sexies du CGI)		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (art. 220 quaterdecies du CGI)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI)		
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux (article 20 de la loi 2020-1721 du 29/12/2020)		
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi 2020-1721 du 29/12/2020)		
Autres crédits d'impôts		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE (3)	
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CREANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
Autres crédits d'impôts	

Certifié conforme

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

EXERCICE Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

Dépenses engagées au titre de 2021

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (utilisation de la valeur Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédits d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	

IV - MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

Certifié conforme
AB

ANNEXE A L'IMPRIMEE 2065
TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(article 219-I-b du CGI; article 46 quater-OZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE :
SARL AB PUISSANCE 5 FERME DE LA BEAUCOURT
88320 LAMARCHE

N° de SIRET du principal établissement : 51903228800010
Code APE :
Adresse du siège social si différente : 88320 LAMARCHE

I - RESULTAT DE L'EXERCICE		
A- Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a : Bénéfice net de l'exerc.avant imput.des déficits ant. (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033B, ligne 352)		39624
b : Dont plus-value nette à court terme (tab 2059A, total col 11 ou tab 2033C, ligne 596)		
c : Déficits ou amort.réputés différés imputés sur l'exerc. (tab 2058A, ligne XL ou XM ou tab 2033B, lig.360 et 368)		
B- Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d : Plus-value nette à long terme de l'exercice Pour les entrep.soumises au régime RN,tab 2058A, lig WV		
e : Dont résultat net à la concession de licences d'exploit d'éléments mentionnés au 1 de l'art 39 terdecies du CGI (tab 2059A, ligne 17 ou tab 2033C, lig 591)		
f : Dont moins-values à LT ou déficits imp. sur l'exercice (pour les entrep.soumises au RN,tab 2058A, lig WW et XB)		
II - BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT		39624
g : Montant max éligible au tx réduit(38120xdurée de l'exo)	38120	
h : Dont plus-value nette à CT imposable (1)		
i : Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commum autre que la PV nette à CT de l'exercice	38120	
j : Dt résultat net imp.de la concession de licences d'explo d'élts mentionnés au 1 de l'art 39terdecies du CGI (2)		
k : Dt PV nette LT autre que le résultat net imp. de la concess. de licences d'explo d'élts mentionnés au 1 de l'art 39 terd.		
Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imp 2065	38120	
l : III BENEFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé 2065		1504
m : IV PLUS VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19% (tot des lig (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imp 2065)		

(1) la PV nette à CT peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres élts concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.En cas de déficit des exercices ant. imputés sur le résultat de l'exercice voir paragraphe 78 de l'inst 4 H 4-02 du 11/10/2002
(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'élements mentionnés au 1 de l'art 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la PV à LT de l'exercice. En cas d'imputation de MV nette à LT d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice voir paragraphe 78 de l'inst 4 H 4-02 du 11/10/2002

Certifié conforme
AB

1330-CVAE

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2021
Au : 31/12/2021

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES (ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Dénomination de la société :	SARL AB PUISSANCE 5
SIRET de l'établissement principal :	51903228800010

I - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Période de référence	Exercice du	01/01/2021	au	31/12/2021
VALEUR AJOUTEE SOUMISE A LA CVAE			A2	
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE			A3	
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE DU GROUPE			B6	
DATE DE CESSATION DE L'ENTREPRISE				

Déclarant :		
	Date :	30/03/2022
	Lieu :	LAMARCHE
	Nom du signataire :	BERCAND ANTOINE
	Qualité du signataire :	EXPLOITANT

II - REPARTITION DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
A4	A5	A6	A7	A8/A9

B - LISTE DES CHANTIERS ET DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE

Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
B1	B2	B3	B4/B5

Certifié conforme
AB

TABLEAU DE LA VALEUR AJOUTEE ET DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DES ENTREPRISES PRODUISANT DE L'ELECTRICITE

ARTICLE 1519 D,1519 E ET 1519 F DU CGI

A - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE DES UNITES DE PRODUCTION D'ELECTRIITE

Valeur ajoutée globale (2059-E et 2033-E)	B7	
Ratio montant des charges afférentes à l'activité de production d'électricité / Montant total des charges de l'entreprise	R1	**0.00**

B - LISTE DES ETABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE PHOTOVOLTAIQUE OU EOLIENNE MENTIONNEES AUX ARTICLES 1519 D, 1519 E ET 1519 F DU CGI

Puissance installée totale des établissements comprenant des installations de production d'électricité d'origine éolienne	R2	**0.00**
Valeur ajoutée correspondant à celle créée par les unités produisant de l'électricité d'origine éolienne ou utilisant l'énergie	C1	

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Libellé de l'établissement et commune de localisation	Code INSEE du département	Code INSEE de la commune	Puissance installée en KW
C8	C9	D3	D1	D4

C - LISTE DES ETABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE NUCLEAIRE, THERMIQUE A FLAMME (ART. 1519 E DU CGI) OU HYDRAULIQUE (ART. 1519 F DU CGI)

Puissance installée totale des établissements comprenant des installations de production d'électricité d'origine nucléaire, thermique à flamme (Article 1519 E du CGI) ou hydraulique (Article 1519 F du CGI) / Puissance installée totale	R3	
Valeur ajoutée correspondant à celle créée par les unités produisant de l'électricité d'origine nucléaire, thermique à flamme (Article 1519 E du CGI) ou hydraulique (Article 1519 F du CGI)	C2	

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Code INSEE département	Libellé de l'établissement	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Puissance installée en KW
C9	D2	C10		D5	D6

Certifié conforme
AB